



CONTRAT D'ENGAGEMENT PRODUITS LAITIERS DE BREBIS de octobre 2024 à avril 2025

L'association a pour but de maintenir les exploitations de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable, en fournissant des produits de qualité, issus de leur production, de saisons, variés, écologiquement sains et socialement équitables.

Les consommateurs pré-financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions).

En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils **deviennent partenaires**. L'AMAP permet à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et de participer à des ateliers pédagogiques sur les fermes des producteurs engagés.

LES CONTRACTANTS / PARTENAIRES

Le Producteur

Isabelle BRISSET
Ferme la Grande Houssaie
49070 BEAUCOUZÉ
06 24 42 02 40
email : fermelagrandehoussaie@gmail.com

Le Consommateur

NOM :
Prénom :
Adresse :
.....
Téléphone :
Email:.....

TERME DU CONTRAT : Le présent contrat est établi pour 7 mois, 14 livraisons du jeudi 3 octobre 2024 au jeudi 3 avril 2025.

Il est cependant possible de signer un contrat en cours de saison.

Les distributions s'effectuent le jeudi selon les dates indiquées dans le tableau ci-dessous, de 18h30 à 19h30 à l'école Henri David de Montreuil-Juigné.

Cocher le panier choisi :

produits laitiers brebis	produits laitiers brebis	produits laitiers brebis	produits laitiers brebis
Panier 5 €	Panier 9 €	Panier 12 €	Panier 15 €
5,00 €	9,00 €	12,00 €	15,00 €

Dates de distribution

jeu. 3 oct. 24	jeu. 14 nov. 24	jeu. 12 déc. 24	jeu. 9 janv. 25	jeu. 6 févr. 25	jeu. 6 mars 25	jeu. 3 avr. 25
jeu. 17 oct. 24	jeu. 28 nov. 24	jeu. 26 déc. 24	jeu. 23 janv. 25	jeu. 20 févr. 25	jeu. 20 mars 25	
jeu. 31 oct. 24						

Il vous est demandé un engagement ferme de réservation. Les produits sont choisis par le Consommateur lors de chaque distribution, et une régularisation sera effectuée en fin de contrat, pour ajuster au montant réellement dû.

La somme correspondant à la valeur des commandes réservées pour la saison sera remise à la personne référente au moment de l'engagement avec le présent contrat.

Le consommateur choisira de payer la somme globale sous forme de 1 ou plusieurs chèques émis à l'ordre de « GAEC de la Grande Houssaie » qui seront encaissés régulièrement en début de chaque période.

Résiliation : toute résiliation reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau.

Contact : remise des commandes/chèques au référent en charge de la relation :

Philippe DUBOIS : philippedubois51@gmail.com 06 70 97 34 13

SIGNATURES, précédées de la date et de la mention « Lu et approuvé »

Fait le : __/__/__

Le producteur :

Le consommateur :